

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Rénovation totale des bâtiments n° 267 et 269 et changement d'affectation de locaux

Commune de Château-d'Oex

Lieu-dit et adresse : La Grand Rue
Grand Rue 59a / 59b

Coordonnées moyennes : 2'576'265 / 1'146'965
altitude : 955 m. env.

Zone d'affectation : actuelle : "zone de villages et des hameaux"
future : "zone centrale 15 LAT"

Zone de danger : aucune

Secteur de protection des eaux : üB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Notes au recensement architectural : 4 (habitation n° 267)
6 (annexe n° 267)
0 (bâtiment n° 269)

Raccordements EC / EU : dans collecteurs communaux existants
via canalisations privées à créer

Mention : aucune

Dérogation : art. 8 RCPC (distance à la limite, provoquée par le
changement d'affectation de locaux annexes)

Particularités : projet en dérogation au futur règlement sur
le plan d'affectation communal :
- art. 64 (distance à la limite)
- art. 65 (IOS)

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SA

Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66
oex@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch



Château-d'Oex, le 19 novembre 2025

Robin SCHITTLI
Ing. HES / géom. breveté

Pour la propriétaire des parcelles n° 144 et 145 :

N° dossier
64/116-5

Parcelle n° 144

Selon feuillet RF en date du 03.09.2025

Habitation avec affectation mixte

n° 269
Jardin
Total

136 m²
86 m²
222 m²

Propriétaire : WEMA - Immobilien AG Kemptthal

Parcelle n° 145

Selon feuillet RF en date du 03.09.2025

Habitation avec affectation mixte

n° 267
Route, chemin
Jardin
Total

198 m²
26 m²
16 m²
240 m²

Propriétaire : WEMA - Immobilien AG Kemptthal

Propriétaires des parcelles voisines

143 ROCHEY SA

146 WEMA - Immobilien AG Kemptthal

Légende :

- agrandissement projeté
- partie à démolir
- rénovation totale projetée
- changement d'affectation projeté
- panneaux solaires photovoltaïques projetés

principale
secondaire
limite des constructions selon PPA
fixant les limites de constructions dans
le village de Château-d'Oex. Plan A2 /
Secteur : "Le Petit Pré - La Ray"
du 11 août 1997

limite des constructions selon
art. 8 RCPC

limite des constructions selon art. 64 du
futur règlement sur le plan d'affectation
communal

fusion des parcelles 144 et 145 projetée

surface sur laquelle les travaux de
transformation ou d'agrandissement
conformes aux dispositions de l'art. 80
al. 2 LATC peuvent être autorisés sans
convention préalable de précarité à
l'exclusion de toute reconstruction.

Servitudes :

Seules les PJ du RF font foi

p.144 p.145

- ID 2000/2075 D/C D Canalisation(s) d'égouts concerne le projet
- ID 2000/2131 C --- Voisinage : vues droites en nombre illimité
- ID 2000/2143 D C Passage (sans plan) → reporté selon position
déterminée par scanner laser 3D
à radier après fusion des parcelles
- ID 2000/2144 C D Canalisation(s) d'égouts (sans plan)
- ID 2000/2411 D/C D/C Voisinage : vues obliques à radier après fusion
des parcelles 144 et 145
- ID 2000/2419 D/C D/C Canalisation(s) d'eau (sans plan)
- ID 2000/2163 --- C Voisinage : vues droites et obliques
concerne le projet
- ID 2000/2633 --- C Passage public à pied

Détails : voir plans de l'architecte

